

Organisation : Saint-Malo Sports Loisirs.

Lieu Départ /Arrivée

Brasserie du Sillon : 3 Chaussée du Sillon - 35400 Saint-Malo.

Heures départs :

- **15h00** pour le 29,930 km (Temps limite : 4h00 avec des barrières horaires imposées, cause marée).
- **15h30** pour le 11,380 km.
- **16h00** pour la Marche Nordique 10 km.

Parcours

Le 11,380 km et le 29,930 km : plages, chemins et sentiers côtiers. Fléchage. Rubalises, 10^{ème} et 20^{ème} km panneautés. Contrôleurs et pointage sur le Circuit.

Les 10km de la Marche Nordique uniquement sur la plage.

Catégories autorisées

- Cadets garçons et filles sur le 11,380 km et la Marche Nordique (décharge parentale obligatoire).
- Juniors garçons et filles sur le 11,380 km et la Marche Nordique
- Espoirs/Seniors hommes et femmes.
- Vétérans 1 hommes et femmes.
- Vétérans 2 hommes et femmes.
- Vétérans 3 hommes et femmes.
- Vétérans 4 hommes et femmes.
- Vétérans 5 hommes et femmes.

Inscriptions

- **Par Internet sur KLIKEGO** : au plus tard le samedi 13/10/2018 à midi.

Coût :

- Pour la course 11,380 km → 10 €.
- Pour la course 29,930 km → 15 €.
- Pour la Marche Nordique 10 km → 10 €.

- **Par correspondance :**

Bulletin d'inscription avec licence ou certificat médical, à adresser avant le 10/10/2018, à :
Saint Malo Sports Loisirs
Hôtel de ville - CS 21826
35418 SAINT-MALO Cedex

Coût :

- Pour la course 11,380 km → 10 €.
- Pour la course 29.930 km → 15 €.
- Pour la Marche Nordique 10 km → 10 €.

à régler par chèque libellé à l'ordre de Saint-Malo Sports Loisirs.

- Sur place le jour de la course

Majoration de 3€ - Clôture 30mn avant chaque départ.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Retrait des dossards : *Salle omnisports de Rocabey (8 Boulevard Théodore Botrel - 35400 Saint-Malo) à partir de 13h le jour de la course.*

- Licenciés FFA (compétition, running), Pass running FFA, Licenciés TRIATHLON : présentation de la licence valide au jour de la course.
- Pour tous les autres compétiteurs : fourniture d'un certificat médical (ou copie) de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la course
- Ressortissants étrangers hors UE : fourniture photocopie carte de séjour ou carte de résident en cours de validité

Ravitaillements

Sur le parcours du **11,380 km** : un aux 4^{ème}, 6^{ème} et 8^{ème} km.

Sur le parcours du **29,930 km** : un aux 5^{ème}, 10^{ème}, 20^{ème} et 25^{ème} km.

Compte tenu de l'environnement 100% nature et empruntant des Zones Natura 2000, il est strictement interdit de jeter emballages ou déchets hors zone de ravitaillement **sous peine d'exclusion**. Il est conseillé pour le grand circuit : CamelBak, sifflet, téléphone, tube énergétique, etc ...

Accompagnateurs

Non autorisés.

Classements sur le 11,380 km 29,930 km et la sur la Marche Nordique

- Scratch et par catégories.

- Clubs sur 5 coureurs, toutes catégories confondues, par cumul des places.

Récompenses à 17h30 pour le 11,380 km, 18h30 pour la marche nordique et 19h pour le 29,930 km

- Drap de bain de 140cm x 70cm, à tous les arrivants.

- Lots, coupes et médailles aux premiers hommes et femmes de chaque catégorie.

- Coupe et lots au trois premiers clubs.

Assurance

Conformément à la réglementation, l'organisation a souscrit une assurance RC pour ses bénévoles et les non licenciés. Les coureurs licenciés sont couverts par l'assurance liée à leur licence. Il est conseillé aux pratiquants non licenciés de souscrire une police d'assurance « individuel accident ».

Annulation Course

En cas de force majeure, de circonstances pouvant mettre en danger les participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler la compétition, sans que ceux-ci puissent prétendre à remboursement.

Utilisation d'image et coordonnées

Les participants s'engagent à n'exercer aucun recours à l'encontre de l'organisation, sponsors ou médias, pour l'utilisation sur tous supports, y compris Internet, de leurs images à fin promotionnelle.

Sauf refus de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à nos différents partenaires.

Publication des résultats

Conformément à la loi INFORMATIQUE ET LIBERTES N°78-17 du 06/01/1978, les coureurs ont la possibilité de s'opposer à la publication de leurs résultats. Pour cela, ils devront en faire la demande auprès de l'organisateur.